

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Convocations du 20 septembre 2022.

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le vingt-six septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Maire.

Etaient présents : M. BERTRAND Jean-Pierre, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. BOY Vincent, M. MAHIEUX Philippe, Mme LEVAVASSEUR Françoise, M. DAUFRESNE Adrien, Mme PERTUZON Magalie, Mme BOUST Denise, Mme VERLEYE Catherine, M. PREVOST Patrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme VERLEYE Catherine

ORDRE DU JOUR :

- Taxe d'aménagement : Maintien ou révision des taux d'imposition
- Délibération : Syndicat départemental d'énergie (SDE 76) – Transfert de l'exercice de compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDE 76
- SDE 76 : Rapport annuel d'activité 2021
- Compte-rendu des réunions de syndicat et des commissions
- Questions diverses.

Le Procès-verbal du 4 juillet 2022, diffusé par mail le 20 septembre 2022 à l'ensemble des conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Taux d'imposition et exonérations facultatives :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le taux de la taxe d'aménagement applicable sur l'ensemble du territoire communal est fixé à 4 % avec une exonération partielle, à hauteur de 50 %, pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal doit se prononcer au plus tard le 1^{er} octobre prochain sur l'instauration ou le maintien de la taxe d'aménagement sur notre territoire et la fixation des taux d'imposition ainsi que sur les exonérations facultatives éventuelles pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Après discussion, le conseil municipal décide de reconduire tacitement les taux d'imposition et les exonérations facultatives en 2023.

Transfert de la liquidation de la taxe d'aménagement :

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur le fait que l'article 155 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a prévu le transfert de la liquidation de la taxe d'aménagement à la Direction Générale des Finances Publiques pour les dossiers déposés à compter du 1^{er} septembre 2022. Il appartiendra désormais au redevable de procéder lui-même aux déclarations requises via le site impots.gouv.fr - Gérer Mes Biens Immobiliers.

DÉLIBÉRATION N° 2022/3 - TRANSFERT DE L'EXERCICE DE COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURE DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET

HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Vu les statuts du syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime (SDE76), alinéa 2.2.5, habilitant le SDE76 à mettre en place et organiser, pour les membres qui lui ont transféré cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE.

Considérant le contexte réglementaire et les perspectives d'augmentation du nombre de véhicules électriques,

L'existence d'un réseau de 115 bornes de recharges pour véhicules électriques mis en place par le SDE76 depuis 2015,

L'étude réalisée par ARTELIA, pilotée par le SDE76 en collaboration avec l'ensemble des syndicats d'énergie à l'échelle régionale, préalable à l'élaboration du Schéma Directeur IRVE, faisant ressortir l'insuffisance du parc de bornes actuel et le bienfondé de la prise de compétence IRVE par le SDE76,

Les différentes demandes des communes, d'installation de bornes de recharges,

La nécessité de réaliser, adopter et transmettre au Préfet de département, un schéma directeur de déploiement de celles-ci afin de bénéficier d'un taux de 75 % de prise en charge du coût de raccordement des IRVE,

La reprise de la compétence IRVE sur le territoire de la CLÉ 1 par la CULHSM du HAVRE, ne permettant plus au SDE76 d'y développer son infrastructure mais de maintenir cependant le parc existant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- APPROUVE le transfert de la compétence communale « infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) », au SDE76 pour la poursuite de la mise en place d'un service comprenant la création, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de recharge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de recharge.
- ACCEPTE les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de cette compétence, telles qu'elles figurent dans la délibération fixant les subventions du SDE76.
- AUTORISE le maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence IRVE, et à la mise en œuvre du projet.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SEINE-MARITIME - SDE 76

Groupement de commande d'achat d'énergie :

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du SDE76 en date du 9 septembre 2022 nous informant en tant qu'adhérent au groupement d'achat d'électricité 2020/2023 coordonné par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime qu' EDF (lots 1 et 3) et Eni Gas & Power France (lot 2) ont remporté le nouvel appel d'offres relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité pour l'année 2023.

Rapport d'activité 2021 :

Monsieur le Maire présente un extrait du rapport d'activité 2021 du SDE 76 qui doit être présenté au conseil municipal ; l'intégralité de ce document sera adressé par mail à tous les membres du conseil municipal.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DE SYNDICATS ET DES COMMISSIONS COMMUNALES :

ENTENTE INTERCOMMUNALE DES COLLÈGES DE DARNÉTAL :

M. le Maire donne le compte-rendu du conseil syndical de l'Entente Intercommunale des Collèges du 20 septembre 2022 :

- Contrat entrée piscine de Darnétal : Proposition d'un financement de 2,70 € au lieu de 2,00 € par élève ; ladite proposition est refusée. Il a été décidé de continuer à verser une participation de 2,00 € par élève à la coopérative scolaire.

SIAEPA DU CREVON (Syndicat Interdépartemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Crevon)

Monsieur Vincent BOY donne le compte-rendu du conseil syndical du 22 septembre 2022 :

Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2021 (Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement Non Collectif).

- CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

Mme LEVAVASSEUR fait un compte-rendu de la réunion de conseil du 3 septembre 2022 :

- Synthèse des activités réalisées en 2021-2022

- Projets (désherbage du terrain de pétanque, participation aux animations, boîte à livres, visite du centre de tri des déchets recyclables, sortie vélo, pique-nique 0 déchet, fabrication de mangeoires et nichoirs pour les oiseaux du parc et panneaux explicatifs pour le verger).

QUESTIONS DIVERSES

-Recensement de la population 2022 :

Le résultat des comptages faisant suite à l'enquête de recensement réalisée en 2022 sur notre commune nous a été communiqué par l'INSEE :

➤ Total des logements d'habitation : 188 (178 résidences principales, 10 logements occasionnels, secondaires et vacants)

➤ Total des bulletins individuels : 437

Monsieur le Maire précise que le précédent recensement effectué en 2016 avait comptabilisé 185 logements et 445 bulletins individuels.

-Suivi des travaux budgétisés en 2022 :

➤ Travaux réalisés : Remplacement poteau incendie défectueux rue de l'Eglise, renforcement des poteaux des deux ponts « Ô Parc », remplacement de la barrière du cimetière, changement ordinateur mairie, achat table de ping-pong.

➤ Travaux restant à réaliser : Fin des travaux de la défense incendie sur tout le territoire de la commune, signalisation horizontale, remplacement des ampoules sodium en LED et des armoires de l'éclairage public, agrandissement du columbarium, remplacement porte mairie, local technique, remplacement des panneaux de rue.

-Banquet des aînés de la commune :

Le banquet à l'honneur des aînés de la commune aura lieu le dimanche 20 novembre.

La commission communale se réunira à cet effet le lundi 10 octobre à 18h15.

-Commercialisation de la fibre optique :

La Fibre optique est commercialisée depuis septembre 2022 par un seul opérateur pour l'instant ; le réseau sera ouvert aux autres opérateurs en fin d'année ou début de l'année prochaine.

Comité Juno Canada Normandie : M. DAUFRESNE sollicite le conseil municipal pour une éventuelle adhésion au Comité Juno Canada Normandie (Comité d'hommage aux Combattants).

Terrain en état d'abandon : Il a été signalé que le terrain situé rue de l'Eglise était en état d'abandon ; un courrier sera envoyé au propriétaire afin qu'il procède au nettoyage.

Entrée illégale rue la Mare Chanceuse : Il a été constaté qu'un propriétaire dont l'entrée est située rue des Écoles avait élargi sans autorisation une entrée initialement prévue pour le bétail rue de la Mare Chanceuse. Un courrier lui sera adressé pour une demande de remise en état.

Panneaux photovoltaïques : M. PREVOST soumet l'idée de mettre en place des panneaux solaires sur les bâtiments communaux, ce point de vue fera l'objet d'étude.

Urbanisme - Demande d'autorisation : Il s'avère que des travaux sont réalisés dans la commune sans demande d'autorisation. Le maire rappelle que toute modification de l'aspect extérieur doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme. La commission devra se réunir à ce sujet.

La séance est levée à 23h00

M. BERTRAND Jean-Pierre,
Président de séance



Mme VERLEYE Catherine,
Secrétaire de séance

